



## Les interrogations sur le financement des retraites resurgissent

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) révèle un creusement du déficit des caisses. Des difficultés susceptibles de justifier le retour, encore hypothétique, d'une réforme avant la fin du quinquennat.



Le secrétaire national de la CFDT, Frédéric Sève (à gauche), et le secrétaire général du syndicat, Laurent Berger, au Conseil économique, social et environnemental (CESE), le 30 janvier. © Charles Platiau – Reuters

### Sommaire

Chute des recettes

Trois moyens d'action sur les comptes

Dilemme du gouvernement

Les actifs et les retraités doivent-ils s'inquiéter pour le financement des pensions ? Le Conseil d'orientation des retraites (COR) évalue à 25,4 Md€ le déficit du système de retraite pour l'année 2020, dans une note d'étape commandée par le Premier ministre, Jean Castex, dont **Le Monde** a révélé les grandes lignes dans son édition de jeudi 15 octobre et qui doit être présentée officiellement ce jour.

Si ce montant, qui représente 1,1 % du produit intérieur brut (PIB), est inférieur à celui estimé par le COR en juin pour l'année (29,4 Md€), il est supérieur de 23,5 Md€ à celui atteint en 2019 (1,9 Md€). D'après les

[Visualiser l'article](#)

prévisions du COR citées par le journal, le déficit doit passer à 10,2 Md€ l'année prochaine, puis remonter à 13,3 Md€ en 2024.

#### Chute des recettes

L'augmentation du chômage consécutive à la récession découlant de la crise sanitaire est largement en cause dans le creusement du déficit : les cotisations dues par les salariés et par les employeurs plongent. Les recettes ont chuté de 5,4 % du fait du « *recul brutal de l'activité* » et donc des emplois, indique le COR, rapporte *Le Monde* .

Les dépenses, elles, « *sont très peu affectées par la crise sanitaire* » . La progression de la mortalité des personnes âgées en raison du Covid-19 fera faiblement diminuer le nombre de retraités, soit à hauteur « *d'un peu plus de 0,1 %* » . Dans le cadre du système par répartition, Calculées suivant les carrières des personnes liquidant leur retraite et indexées sur les prix, les pensions sont « *très largement indépendantes* » de la situation économique.

Si aucun risque n'est à craindre pour le paiement des retraites dans les mois à venir, les estimations du Conseil remettent en lumière les interrogations concernant leur financement.

« *Cette note était très attendue, remarque, dans un entretien à Dossier Familial , Valérie Batigne, fondatrice du cabinet Sapiendo, une structure spécialisée dans le conseil en matière de retraite. Au-delà du constat du déficit, on attend de savoir ce que va faire le gouvernement : une réforme paramétrique, c'est-à-dire visant à l'équilibre du système, pour combler le déficit, même de manière temporaire, ou une réforme systémique, soit la création d'un régime de retraite universel, pour rendre le système plus simple, plus lisible et plus égalitaire.* »

#### Trois moyens d'action sur les comptes

À en croire Valérie Batigne, les résultats des recherches du COR vont « *pousser le gouvernement à faire une réforme paramétrique* » . « *Pour agir sur les comptes de façon ponctuelle, le gouvernement dispose de trois leviers, ce que j'appelle le trio infernal : un relèvement de l'âge de départ, une augmentation des cotisations ou une baisse des pensions. Il est possible d'utiliser ces trois leviers, deux ou un seul d'entre eux.* »

« *Les caisses de retraite qui ne peuvent s'endetter vont devoir puiser dans leurs réserves* » , souligne la spécialiste. Les caisses de la Sécurité sociale ont la possibilité d'émettre des emprunts garantis par l'Etat, qui bénéficie de conditions de financement très favorables sur les marchés.

En mars, le gouvernement a suspendu l'examen de la réforme des retraites pour se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Il comptait à la fois créer un régime universel et instaurer un âge d'équilibre. Un départ en deçà de ce seuil devait emporter une baisse de la pension. « *À l'heure actuelle, l'âge de départ effectif est compris entre 63 et 64 ans, mais cette moyenne cache de fortes disparités. Un assuré peut partir dès l'âge légal de 62 ans s'il dispose de tous ses trimestres d'assurance* » , rappelle Valérie Batigne.

Contrairement à la création d'un régime universel, le relèvement de l'âge légal de départ ne figurait pas dans le programme d'Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle. Le candidat s'était même engagé à ne pas mener une telle réforme.

#### Dilemme du gouvernement

www.dossierfamilial.com  
Pays : France  
Dynamisme : 3

[Visualiser l'article](#)

À environ un an et demi de la prochaine présidentielle, le gouvernement de Jean Castex se trouve devant un dilemme, comme l'analyse Frédéric Sève, secrétaire national chargé des retraites à la CFDT. « *Il ne peut pas ne rien faire, ne rien faire serait un aveu d'échec. Mais il n'est pas prêt à repartir à l'assaut* », en risquant à nouveau de créer une forte opposition à la RATP et à la SNCF, estime le syndicaliste auprès de *Dossier Familial*. « *Je n'imagine pas le gouvernement abattre ses cartes avant 2021* », confie Frédéric Sève. Favorable sur le principe à la création d'un régime universel, la CFDT juge qu'à l'heure de la récession, il ne faut pas agir en matière de retraite, « *même de manière paramétrique* ».

Le COR doit présenter en novembre son rapport annuel, qui promet de nourrir les réflexions sur les retraites. Selon *Le Monde*, les organisations syndicales et patronales aborderont le sujet de l'équilibre comptable en fin d'année ou au début 2021, dans le cadre de concertations sur la protection sociale.